

# REMISE À NIVEAU SSIAP 3

## CHEF DE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET D'ASSISTANCE À PERSONNES



**Durée**  
35 heures  
de formation



**Lieu**  
Au centre de  
formation  
ou en Intra



**Effectifs**  
15 personnes max.



**Contact**  
0693 777 666  
[contact@ssiap.re](mailto:contact@ssiap.re)



**Accessibilité  
aux PMR**  
Les locaux sont  
garantis accessibles  
aux PMR.



Taux de réussite



Taux de satisfaction



### PUBLIC CONCERNÉ

Chef de service ne pouvant justifier 1607h d'activité de chef de service de sécurité incendie durant les 36 derniers mois, n'ayant pas recyclé son ERP en SSIAP ou ayant dépassé la date limite de recyclage.

### PRÉREQUIS

- Être titulaire du SST, AFPS, ou PSE1 en cours de validité ou PSC moins de 2 ans.
- Être titulaire du diplôme SSIAP 3, d'une équivalence

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DE LA FORMATION

A la fin de la certification le candidat dispose des connaissances et compétences suivantes :

- Disposer des connaissances sur les pouvoirs et potentiels calorifiques, la propagation du feu,
- Comprendre le comportement au feu,
- Mettre en œuvre des moyens d'extinction.

Sécurité incendie et les bâtiments :

- Disposer des connaissances en matériaux de construction, études de plans,
- Mettre en œuvre des outils d'analyse.

Connaitre la réglementation incendie

Gestion des risques :

- analyser des risques,
- Réaliser des travaux de sécurité,
- Rédiger des documents administratifs.

\* Manager et gérer le service de sécurité

\* Conseiller leu chef d'établissement ou de son représentant en matière de sécurité incendie

\* Participer à la gestion des risques quotidiens et lors de la réalisation de travaux

\* Se positionner en tant que correspondant des commissions de sécurité et d'accessibilité

\* Faire le suivi des obligations de contrôle et d'entretien des installations techniques de sécurité

### PROGRAMME

- **Séquence 1** : Documents administratifs
- **Séquence 2** : Commissions de sécurité
- **Séquence 3** : Règlementation
- **Séquence 4** : Notions de droits civil et pénal
- **Séquence 5** : Fonction maintenance
- **Séquence 6** : Etude de cas
- **Séquence 7** : L'accessibilité des personnes handicapées
- **Séquence 8** : Analyse des risques
- **Séquence 9** : Moyens de secours
- **Séquence 10** : Organisation d'un service de sécurité incendie

### MODALITÉ DE FORMATION ET DÉLAI D'ACCÈS

- 1 formateur par jour
- Formation théorique et pratique

*Possibilité d'intégrer une session en moins de 24 heures sous réserve de place(s) disponible(s) et de la signature de la convention de formation.*

### TARIFS

A voir sur le devis et/ou la convention

### MODALITÉ D'ÉVALUATION

Evaluation sommative

### VALIDATION

- Présence à l'ensemble des séquences programmées pour la remise à niveau.
- Délivrance d'une attestation de remise à niveau conforme à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié (délivrée par SSIAP FORMATIONS).
- Délivrance d'un certificat de réalisation
- Délivrance d'une attestation de fin de formation

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000448223/>